

AVIS AU PUBLIC- Commune de PERET
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par arrêté du 28 mai 2024, Madame le Maire de PERET a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en application des articles L153-36 et suivants du code de l'urbanisme, et que le Conseil municipal a délibéré le 7 juin 2024 sur les conditions de mise à disposition du public.

Le projet de modification porte sur le règlement graphique du PLU : rectification d'une erreur matérielle sur l'emplacement réservé n°2 « Création et élargissement de voie pour permettre le raccordement des deux tronçons de la rue Voltaire ».

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier qui comprend le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;
- Le dossier et les pièces qui l'accompagnent sont mis à disposition du 01/07/2024 au 31/07/2024 en mairie de PERET, ouverte les lundi mardi vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h ;
- Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune de PERET (mairie-peret.fr).
- Les personnes intéressées pourront également formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Madame le Maire, Rue Claude Debussy, 34800 PERET en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°1 du PLU de PERET ».

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.